



CONSEIL MUNICIPAL

5 OCTOBRE 2017

Etaient Présents : Jean MARX, Maire

Virginie TAMBOUR, André VAN COMPERNOLLE, Michel NOËL, Valérie LOPPIN, Dominique PÉRIN NETZER, adjoints au Maire,
Lionel CORDIER, Dantès MARTINELLI, Emmanuel VERDONK, Jacqueline REDOUTÉ, Monique BAUDART, Dominique MARCOUX, Sylvie MACAIRE, Marie-José CLERMONT, Véronique BALTAZART, Valérie DUMOULIN, Denis VIOLLE, Michel DUMONT, Jean VIGOUROUX, Anne-Marie MISER, Agnès CUILIER, Cédric THIRY, conseillers municipaux

Pouvoirs :

Jean-Louis RUMÉRIO à Dantès MARTINELLI
Dominique BERGER à Michel NOËL
Guy BIGIN à André VAN COMPERNOLLE
Christine CHAUVEAUX à Véronique BALTAZART
Samir BEN-ZAHI à Denis VIOLLE
Patrick MECHERI à Cédric THIRY

Excusé : Philippe CHÊNE

Secrétaire de séance : Monique BAUDART

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

André VAN COMPERNOLLE a été élu conseiller communautaire suppléant à la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Monsieur le Maire a été autorisé à signer la convention de partenariat avec le D.A.C. Reims dans le cadre de l'organisation de la « Corrida de Cormontreuil », ainsi qu'avec les partenaires de la manifestation.

Pour les prochains spectacles proposés par la commune, il a été fixé les catégories de tarifs suivantes :

- catégorie A : unique 5 €
- catégorie B : adultes 7 €, 12-18 ans 5 €, - 12 ans gratuit, groupe à partir de 10 personnes 4€
- catégorie C : unique « grand spectacle » 12 €
- catégorie D : exceptionnel 15 €

Il a été décidé de renouveler la garantie d'emprunt au Centre Régional d'Etude et de Formation à hauteur de 50 000 € pour une opération de construction d'un établissement.

Les nouvelles caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :

- Prêt Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Lorraine Champagne-Ardenne
- | | |
|---------------|-------------|
| Montant | 1 230 000 € |
| TEG | 2.53 % |
| Durée du prêt | 240 mois |

La garantie de la commune a été accordée pour la durée totale du prêt.

Des modifications budgétaires ont été arrêtées.

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges réunie le 20 septembre 2017 ainsi que les ajustements des attributions de compensation en découlant ont été adoptés.

Le tableau des effectifs a été modifié.

Monsieur le Maire a été autorisé à lancer une procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon.

Les familles seront informées, et une visite des lieux sera organisée afin de vérifier l'état d'abandon et de dresser un procès-verbal.

Un administré a effectué une demande de passeport auprès de la ville de Cormontreuil. Un problème technique est survenu rendant la bande MRZ illisible sur le passeport.

Le service administratif a suivi les consignes antérieurement formulées et a demandé à l'intéressé de racheter un nouveau timbre fiscal.

La procédure a été modifiée et le Centre des Impôts refuse de rembourser le 1er timbre dans la mesure où il a été consommé.

Afin de ne pas pénaliser l'administré, victime d'une erreur administrative, il a été décidé de lui rembourser le montant du timbre fiscal, soit 86 €.